

	Département de l'Isère		République française	Envoyé en préfecture le 19/01/2024	
	N° 2024 - 01	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Reçu en préfecture le 19/01/2024 Publié le 19/01/2024 ID : 038-213801145-20240118-202401D-DE	
18/01/2024	Demande de subvention auprès de l'Etat - Programmation DSIL 2024 pour le projet « Réhabilitation d'un ensemble immobilier »				

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 11
 Votants : 11 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 11/01/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 11/01/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DULONG Aurélie (pouvoir de Natacha Barrel - arrivée à 20h57).

Excusés : BARREL Natacha (pouvoir à Aurélie Dulong). CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime). DUGUA Véronique.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire fait, auprès du Conseil municipal, un rappel de l'historique du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat – programmation DSIL, concernant le projet « Réhabilitation d'un ensemble immobilier » :

- Acquisition le 04/10/2019 par devant Notaire d'un bien sis au 5 Rue de la Convention, composé d'une habitation (vacante depuis le départ de la propriétaire en Maison de retraite) avec une grange et appentis attenants, et d'une grange indépendante
- Délibération n° 2021-50 en date du 02/12/2021 relative aux demandes de subvention aux partenaires financiers pour la réhabilitation d'un ensemble *immobilier (Bureaux – Locaux commerciaux – Espaces extérieurs)*, pour un montant de 528 600 €
- Lettre du 23/12/2021 de la commune au Service DSIL pour report et donc maintien du dossier DSIL en 2022
- Lettre du 29/09/2022 de la commune au Service DSIL pour report et donc maintien du dossier DSIL en 2023
- Par courrier du 06/10/2023 et comme le dossier n'a pas été retenu ni en 2021, ni en 2022 et ni en 2023, le Service DSIL informe la commune que le dossier est devenu caduque et peut être redéposé dans le cadre du DSIL 2024
- Le dossier a été déposé en ligne le 28/12/2023, avec des pièces mises à jour comme, par exemple, l'APD au lieu de l'APS, et pour un montant prévisionnel de 568 040 €
- Le 04/01/2024, le Service DSIL a demandé des pièces complémentaires dont une délibération pour un montant de 568 040 €

Il lui expose que ce projet « Réhabilitation d'un ensemble immobilier », dont le coût prévisionnel est estimé sur la base de l'avant-projet définitif à 568 040 € HT, peut être présenté en tant que nouveau dossier, et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il lui présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Financement	Montant HT des subventions
Etat – DSIL	113 606 €
Région	90 000 €
Autofinancement communal	364 434 €
Total	568 040 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Le projet devrait débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2024
- Le projet devrait être entièrement réalisé d'ici le 2^{ème} trimestre 2025

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il manque au dossier la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Réitérer son approbation** pour le projet « Réhabilitation d'un ensemble immobilier » au 5 Rue de la Convention
- **Adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A clonas sur Varèze, le 19 janvier 2024,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Sylvie LEMAÎTRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Lemaître', is written over the text of the secretary's name.